

FONDS D'AMORÇAGE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL – UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

APPEL À PROPOSITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS BILATERAUX 2025-2027

1. PRÉSENTATION

Dans un esprit de coopération académique et de renforcement des liens internationaux, l'Université de Montréal (UdeM) et l'Université Paris-Saclay (UPSaclay) s'unissent pour instaurer un fonds universitaire spécial dédié à la promotion de projets de recherche et de formation collaboratifs. Ce **partenariat stratégique** émerge de la reconnaissance mutuelle des intérêts communs et de la volonté partagée de stimuler l'excellence en recherche.

Le fonds universitaire spécial entre l'UdeM et UPSaclay constitue un levier essentiel pour encourager le développement de collaborations académiques et scientifiques de premier plan. Financé de manière équitable par les deux institutions, ce fonds a pour objectif de faciliter le lancement de projets de recherche et de formation conjoints. Ces projets réuniront des chercheuses et chercheurs des deux universités, œuvrant de concert pour structurer des réseaux visant l'excellence académique et/ou scientifique.

Au cœur de cette collaboration, l'accent est mis sur l'engagement des chercheuses et chercheurs en tant que moteurs de projets novateurs, tout en offrant une opportunité unique aux étudiants de maîtrise/master et aux doctorants de participer activement à la recherche de pointe. Ce document détaille les modalités d'utilisation du fonds spécial, les thématiques prioritaires visées, et souligne le rôle crucial des chercheurs et chercheuses dans la réussite de cette entreprise collaborative entre l'UdeM et UPSaclay.

2. OBJECTIFS DU FONDS D'AMORÇAGE

Le fonds universitaire spécial a pour objectifs de :

- Catalyser des projets interuniversitaires stratégiques :
 - Faire émerger des projets de collaboration interuniversitaire stratégiques entre l'UdeM et UPSaclay, centrés autour de pôles d'excellence en formation, recherche, et autres domaines pertinents à l'activité des deux établissements. Ces projets viseront à renforcer les synergies académiques et à consolider les domaines d'excellence partagés.
- Soutenir des projets structurants à moyen terme :
 - Apporter un soutien financier aux projets qui présentent un caractère structurant, contribuant ainsi au développement à moyen terme du partenariat entre l'UdeM et UPSaclay. Ces initiatives devront être porteuses de perspectives durables et favoriser l'évolution positive de la collaboration.
- Faciliter le lancement d'initiatives à fort potentiel de financement externe :

- Contribuer au lancement d'initiatives ayant le potentiel de générer des financements externes plus importants, que ce soit au niveau local, provincial, national, européen et/ou international, tel que des projets Horizon Europe - Pilier 2. Ces projets devront être conçus de manière à attirer des partenariats et des investissements extérieurs significatifs.

3. ADMISSIBILITÉ

Pour être éligible au financement du fonds d'amorçage, le projet doit répondre aux critères suivants :

- **Porteurs du projet** : Le projet doit être porté conjointement par au moins deux enseignants-chercheurs, professeur-chercheurs ou chercheurs admissibles à gérer des fonds de recherche, chacun représentant respectivement l'Université de Montréal et l'Université Paris-Saclay. Les projets portés par des équipes de recherche, c'est-à-dire impliquant deux chercheurs ou plus par université, seront priorités.
- **Domaines visés** : Toutes les disciplines sont admissibles. Une priorité sera accordée aux domaines suivants : Médecine (pédiatrie), Droit, Mathématiques, Physique, Chimie, Intelligence Artificielle, Sciences des matériaux.
- **Activités soutenues** : Les activités soutenues par le fonds peuvent inclure, sans s'y limiter :
 - Rencontres en vue de mettre en place une formation, des recherches conjointes, des stages de recherche crédités, etc.
 - Élaboration de cours partagés entre les universités, création de matériel pédagogique commun innovant, etc.
 - Séjours de recherche de courte durée pour des chercheurs, des doctorants ou des étudiants à la maîtrise/master pour, par exemple, tester de nouvelles techniques, instruments ou appareils.
 - Publications conjointes.
 - Mobilité professorale courte (max. 1 semaine)
 - Autres initiatives pertinentes en accord avec les objectifs définis au point 2.
- **Appui financier local** : Les équipes sont encouragées à proposer des montages financiers faisant intervenir d'autres dispositifs de financement à leur disposition.
 - **À l'UdeM**, les projets financés provenant de professeurs de la Faculté des arts et des sciences (FAS), dans les domaines prioritaires susmentionnés, ou de la Faculté de médecine pourraient automatiquement être bonifiés d'un montant maximal de 3 750\$/année par une contribution facultaire. Nous invitons les postulants concernés à en tenir compte dans leur budget.
- **Implication des unités concernées** : la faculté, l'école, la Graduate School et/ou la direction de la structure concernée seront activement impliquées dans l'évaluation des projets, renforçant ainsi la cohérence avec les objectifs locaux et institutionnels.

- **Pertinence par rapport aux orientations d'internationalisation** : Le projet doit démontrer sa pertinence en lien avec les priorités en matière d'internationalisation de chacune des universités, ainsi que des facultés, écoles ou départements impliqués, à l'UdeM, et celles des Graduate Schools à UPSaclay.

4. FINANCEMENT

Le Fonds finance des projets d'une durée d'un an, à hauteur de 12 000 euros. Des projets s'étendant sur deux ans peuvent également être retenus, si la nature et l'ampleur des activités le justifient ; dans ce cas, ce financement sera accordé annuellement pour la durée du projet.

Le montage financier doit respecter les maximums établis par chaque partie, chaque université demeurant responsable exclusivement des dépenses engagées pour ses propres membres.

Les sommes allouées devront être dépensées au cours des années d'exécution financière correspondantes.

Aucun renouvellement ne sera accordé après la fin du projet : le partenariat devrait alors être bien établi et assurer sa continuité par le biais d'autres ressources.

5. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Le dépôt des demandes se fera en ligne sur [cette plateforme administrée par UPSaclay](#). Les porteurs de projet de l'UPSaclay seront responsables du dépôt de dossier au nom de leurs équipes.

Le dossier complet doit être déposé **au plus tard le 20 mai 2025 23h59 (heure de Paris)**. Il consiste en :

- un [formulaire de présentation de projet](#);
- un [budget prévisionnel](#);
- une lettre d'appui de l'UdeM et une lettre d'appui de l'UPSaclay émanant chacune de l'unité de rattachement respective des deux porteurs de projet.

Veuillez utiliser les gabarits de formulaire et budget fournis. En l'absence de ces documents, la demande **ne sera pas considérée**.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- L'importance stratégique du projet pour l'UdeM et UPSaclay (voir point 2) et sa valeur scientifique/pédagogique.
- L'apport du projet à l'internationalisation des programmes d'études et de la recherche.
- La qualité structurante des actions et les retombées concrètes anticipées à court et moyen terme pour les deux universités et les facultés ou écoles concernées.

- La part faite aux étudiantes et étudiants de cycles supérieurs, maîtrise/master et doctorants, dans le projet.
- Le potentiel de dissémination et de développement de nouveaux contacts au sein des deux universités.
- La durabilité et la viabilité du projet au-delà du financement (par exemple, l'émergence d'un projet-phare offrant des perspectives de financement externe).
- L'adéquation entre les activités prévues et le budget demandé.
- Une attention particulière sera accordée aux projets qui encouragent le personnel enseignant et de recherche en début de carrière à renforcer leurs collaborations internationales, et aux projets qui prennent en compte de manière plus générale les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion.

Les projets seront évalués par un comité de sélection conjoint.

7. CATÉGORIES DE DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Voici les catégories de dépenses admissibles à un financement :

- Les frais de transport aérien en classe économique. Les personnes participantes sont encouragées à regrouper les activités afin de limiter autant que possible ce type de déplacements.
- Les frais de séjour (hébergement et repas)
- Les frais de transport terrestre (local et à l'étranger). Le train doit être privilégié pour les déplacements en Europe.
- Les frais de demandes de visa.
- Les frais logistiques et d'organisation de réunions (frais de location de salles ou de diffusion en visioconférence, de fournitures, d'impression, etc.).
- Les frais de traduction.
- L'embauche d'étudiants ou d'étudiantes et/ou d'auxiliaires pour aider temporairement au développement du projet dans le respect des règles de l'université de rattachement.
- Les frais de communication, de valorisation et de promotion du projet, par exemple la production de matériel audiovisuel, de contenus Web ou d'outils de communication. La participation à une conférence internationale est également éligible s'il s'agit d'y présenter les résultats du projet.
- Les frais de matériel ou d'équipement directement liés au projet et indispensable à sa réalisation. L'achat d'équipement informatique (ordinateur, imprimante...) est par contre exclu.
- Les frais de conception et de production de matériel pédagogique, par exemple le développement de contenus pédagogiques et de cours en ligne (facture de production vidéo, de traduction, honoraires d'expertes et d'experts internationaux, etc.).

Exemples de catégories de dépenses non admissibles:

- Des dépenses en salaires ou honoraires pour les personnes impliquées dans le projet, à l'exception des honoraires étudiants susmentionnés.

- Les frais de réception pour des pause-café et lunchs de travail, sauf si les règles de l'université de rattachement le permettent (permis à UPSaclay).
- Les frais de matériel ou d'équipement non liés directement au projet (par exemple matériel de bureau et autres machines).
- Les frais d'inscription à une conférence, à un séminaire ou à une école d'été sauf s'il s'agit de présenter les résultats du projet.
- Les frais de téléphonie, d'internet, etc.
- Les coûts d'émission de passeport, de vaccins, de médicaments, etc.
- Les frais pour l'achat d'alcool.

8. ANNONCE DES RÉSULTATS

Le résultat de la sélection sera communiqué aux candidats et candidates avant la fin du mois de juin.

9. RAPPORT ET RÈGLEMENT D'UTILISATION

Les candidates et candidats retenus sont tenus de préparer un court rapport de projet à la fin de la période de financement qui mettra l'accent sur les retombées du projet, que ce soit en termes de production intellectuelle, d'encadrement et de diplomation étudiante ou de demandes de subvention découlant de l'octroi du fonds de démarrage. Il sera accompagné d'un compte-rendu détaillé d'exécution budgétaire de la subvention obtenue. Le comité conjoint effectuera un suivi de tous les projets financés et en fera une évaluation scientifique et budgétaire. Les universités partenaires échangeront ces évaluations et examineront périodiquement les retombées du programme, de même que ses lignes directrices.

Les candidates et candidats retenus s'engagent à respecter les points suivants dans le cadre des projets soutenus :

- Les personnes représentantes du projet informent le service des relations internationales de leur université respective de la collaboration en cours, de son évolution et de ses résultats.
- Dans toute publication ou présentation résultant directement du projet, les bénéficiaires mentionneront le soutien accordé dans le cadre du fonds spécial Université de Montréal – Université Paris-Saclay.
- Les deux universités peuvent faire référence au projet soutenu dans le cadre de leur partenariat (site Internet, documents de communication, etc.).

10. CONTACTS

Les personnes suivantes désignées par les deux universités répondront aux questions pratiques concernant la forme du projet à déposer. Veuillez noter que pour des raisons d'égalité de traitement entre candidats et candidates, aucune évaluation préliminaire ne sera faite sur le contenu d'un projet.

Pour l'Université Paris-Saclay	Pour l'Université de Montréal
Sergei Shikalov Direction des relations internationales et européennes sergei.shikalov@universite-paris-saclay.fr	Simon Hobeila UdeM international simon.hobeila@umontreal.ca